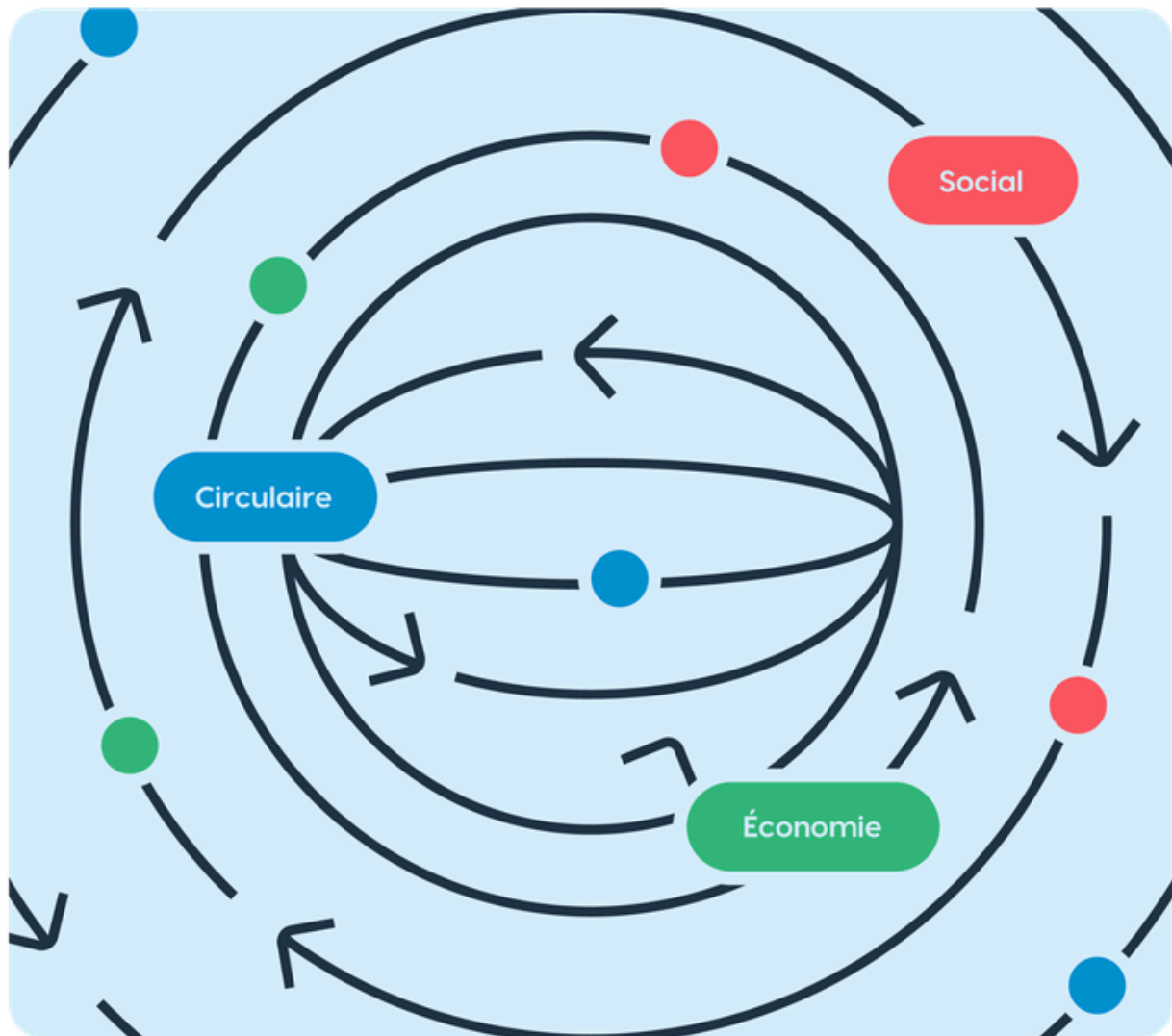


Profil des politiques d'économie circulaire et d'économie sociale

France



Ce portrait de pays s'inscrit dans le cadre du partenariat de recherche international « L'économie sociale au service de l'économie circulaire : théorie, pratique et potentiel », qui examine les liens entre les politiques d'économie sociale et solidaire et celles d'économie circulaire aux niveaux national, régional et municipal à travers 12 profils nationaux.

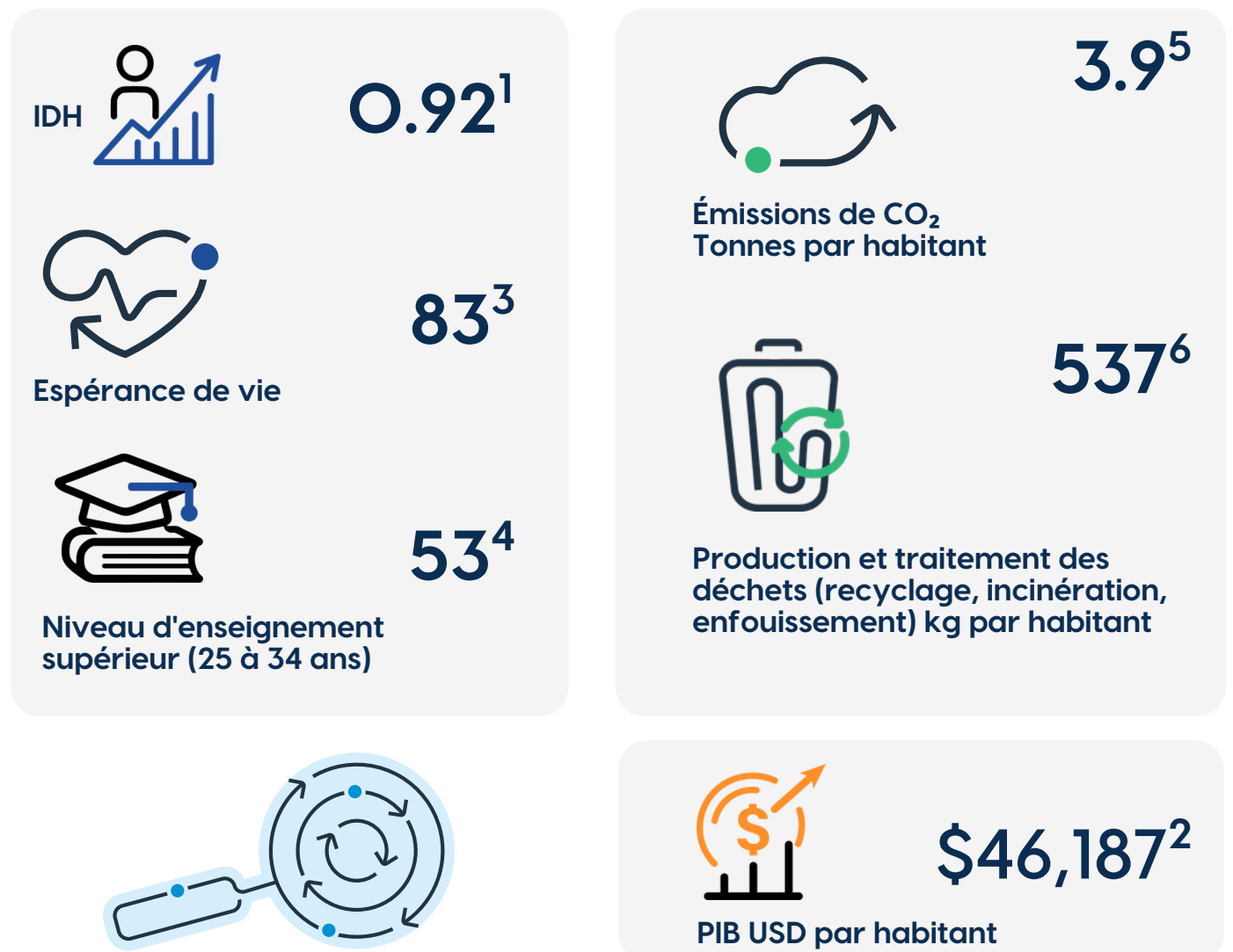


Construire une transition vers l'économie circulaire

En France, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont depuis longtemps des partenaires clés dans la gestion des déchets, bien avant que l'économie circulaire (EC) ne s'impose comme un cadre central en matière de développement durable. Plus récemment, les politiques en matière d'EC ont explicitement reconnu le rôle de l'ESS, étendant cette collaboration de longue date au-delà de la gestion des déchets pour englober l'économie circulaire au sens large.

Contexte national

L'indice de développement humain (IDH) très élevé de la France (0,94) témoigne d'un niveau élevé de revenus et d'éducation, ainsi que d'une espérance de vie élevée. Les émissions de CO₂ par habitant sont supérieures à la moyenne mondiale, qui s'élève à 4,8 tonnes par an, et la France se classe 15e sur 38 pays de l'OCDE en matière de production de déchets.



● Économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a été officiellement introduit dans la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015)⁷, qui reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et l'un des piliers du développement durable. Conformément à l'article L.110-1⁸ du Code de l'environnement, la transition vers une économie circulaire implique « une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ». Cette définition établit un cadre juridique et stratégique pour les actions menées par la France en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources, de la réduction des déchets et de la production et de la consommation durables.



Cadre institutionnel

Au niveau national, la conception et la mise en œuvre des politiques françaises en matière d'économie circulaire relèvent principalement du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature⁹, qui pilote le programme gouvernemental en matière d'environnement et de développement durable, notamment les initiatives visant à assurer une gestion durable des ressources et à réduire les déchets. Ce ministère supervise l'élaboration du cadre juridique et stratégique de l'économie circulaire, notamment la mise en œuvre de textes législatifs clés, tels que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE)¹⁰, ainsi que la Feuille de route française pour l'économie circulaire (FREC)¹¹ qui fixe les objectifs nationaux en matière d'utilisation efficace des ressources, de prévention des déchets et de développement des marchés des matières premières secondaires.

De plus, il assure la coordination avec d'autres ministères (tels que ceux de l'Économie et de l'Industrie) et des organismes publics, comme l'Agence de la transition écologique (ADEME)¹², qui soutient les projets et l'innovation en matière d'économie circulaire aux niveaux régional et national.

Dans les régions françaises, les politiques en matière d'économie circulaire sont coordonnées par les conseils régionaux, qui gèrent les programmes de développement régional et les financements destinés à la réduction des déchets, à l'écoconception et à l'utilisation rationnelle des ressources. Les antennes régionales de l'ADEME apportent également un soutien technique, assurent le suivi des projets et contribuent à aligner les initiatives régionales sur la Feuille de route française pour l'économie circulaire. Les administrations régionales (préfectures) assurent la coordination avec les communes afin de garantir le respect des politiques et l'accès aux financements.

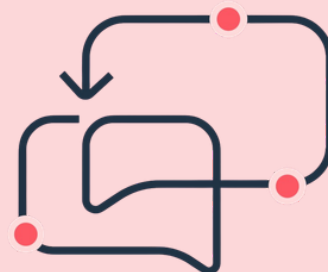


● Économie sociale

En France, l'économie sociale et solidaire (ESS) est définie juridiquement par la loi du 31 juillet 2014¹³ comme un mode d'entrepreneuriat et de développement économique applicable à tous les domaines de l'activité humaine. Elle regroupe des entités de droit privé dont l'objectif principal n'est pas la répartition de bénéfices, mais la poursuite d'objectifs sociaux ou collectifs. Les organisations ESS se caractérisent par une gouvernance démocratique et participative, une répartition limitée des bénéfices et le réinvestissement des excédents au service de leur mission.

En France, l'économie sociale et solidaire regroupe les organisations constituées sous forme de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901¹⁴.

Au-delà de sa définition juridique, le secteur ESS est reconnu comme un secteur économique à part entière, qui représente environ 10 % du PIB et emploie 2,4 millions de personnes¹⁵.



Cadre institutionnel

Au niveau national, la responsabilité de l'économie sociale et solidaire incombe au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, qui définit l'orientation stratégique des politiques en matière d'ESS et veille à leur intégration dans les stratégies économiques et industrielles plus larges. Le ministère est chargé du cadre réglementaire, des instruments de financement public et de la coordination avec les autorités régionales et locales, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques en matière d'économie sociale et solidaire sur le terrain.

L'écosystème institutionnel comprend également des organismes de soutien spécialisés, tels qu'ESS France¹⁶, l'organisation-cadre nationale représentant les acteurs de l'ESS et contribuant au dialogue politique et à la structuration du secteur, ainsi que le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)¹⁷, un organe consultatif réunissant les pouvoirs publics et les représentants de l'ESS afin de conseiller le gouvernement sur la législation et les stratégies relatives à l'ESS.



Au niveau régional, l'ESS est soutenue et coordonnée par :

- Les Conseils régionaux, qui mettent en œuvre des programmes de développement, octroient des financements et encouragent l'innovation sociale.
- Le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire), un réseau de collectivités locales créé en 2002, rassemble plus de 180 collectivités locales engagées dans le développement de l'économie sociale.
- Plusieurs Chambres de l'économie sociale et solidaire, telles que la CRESS d'Île-de-France¹⁸. Ces entités opèrent au niveau régional en tant que succursales locales d'ESS France, proposant des services de conseil, des activités de mise en réseau et la représentation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les processus décisionnels.
- Les administrations régionales (préfectures), qui collaborent avec les municipalités pour s'aligner sur les politiques nationales et faciliter l'accès aux financements publics.



Cooperatives

Une coopérative est une entreprise constituée de personnes qui s'associent volontairement pour répondre à leurs besoins économiques ou sociaux grâce à une action commune. Elle adhère aux principes suivants : adhésion volontaire et ouverte, gouvernance démocratique, participation économique de ses membres, formation de ces derniers et coopération avec d'autres coopératives¹⁹.

En France, un pays qui compte 69 millions d'habitants, on dénombre environ 22 410 coopératives, qui emploient quelque 1,3 million de personnes et regroupent 31 millions de membres²⁰. Les coopératives sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la banque, du logement, des services et de l'industrie.

Les principales organisations représentatives sont Coop FR²¹ (la principale organisation représentative des entreprises coopératives françaises), la Confédération générale des SCOP et SCIC²² et la Coopération agricole²³, qui soutiennent les actions de plaidoyer, la mise en réseau et le renforcement des capacités dans tous les secteurs.



Nombre de
coopératives

22 410



Employés de coopératives

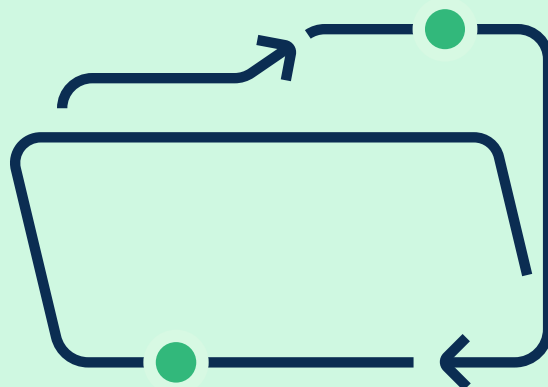
1,3 M



Membres de coopératives

31 M

Convergence EC et ES



En France, un large éventail d'instruments politiques vise à promouvoir à la fois les objectifs de l'économie circulaire et ceux de l'économie sociale, reflétant ainsi une convergence délibérée entre la durabilité environnementale, l'innovation sociale, le développement local et les modes de production et de consommation fondés sur la solidarité.

Parmi les mesures de commandement et de contrôle figure la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC, 2020), qui fixe des objectifs juridiquement contraignants en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets, tout en reconnaissant explicitement les acteurs de l'ESS comme des opérateurs privilégiés des politiques circulaires. Il convient notamment de souligner que le fonds de réparation et de remise à neuf créé par l'AGEC est exclusivement destiné aux structures d'ESS engagées dans des activités circulaires, ce qui officialise leur rôle dans la transition vers l'économie circulaire. La loi "Egalim" (2018)²⁴ incarne également la convergence entre l'EC et l'ESS en encourageant des pratiques durables et équitables dans le secteur alimentaire.

Les instruments économiques viennent compléter ces mesures réglementaires et créent des incitations communes pour les deux secteurs. Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) de l'AGEC et son fonds dédié à la réparation offrent des opportunités financières directes aux structures ESS actives dans les domaines de la réutilisation, de la réparation et du recyclage.

Le Programme national de prévention des déchets (2014-2020)²⁵ encourage la mise en œuvre de stratégies rentables visant à réduire la consommation de matières premières et d'énergie.

Les outils d'information et de renforcement des capacités favorisent également la convergence entre l'EC et l'ESS. La feuille de route économie circulaire désigne explicitement les organisations d'ESS comme des acteurs clés des stratégies territoriales en matière d'économie circulaire, reconnaît leur rôle dans l'innovation sociale, économique et environnementale, et valorise leur contribution à l'emploi et à l'intégration sociale. La loi climat et résilience (2021)²⁶ étend les règles relatives aux marchés publics afin d'y intégrer des critères sociaux et environnementaux, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux acteurs ESS. Ces outils fournissent des conseils, un soutien technique et la diffusion de données afin de faciliter la mise en œuvre de pratiques circulaires et durables.

Des initiatives volontaires viennent compléter les mesures susmentionnées. La stratégie des 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) de l'ADEME²⁷ associe activement les structures d'ESS en tant que partenaires privilégiés dans la réduction des emballages plastiques à usage unique, en reconnaissant leur double impact social et environnemental.

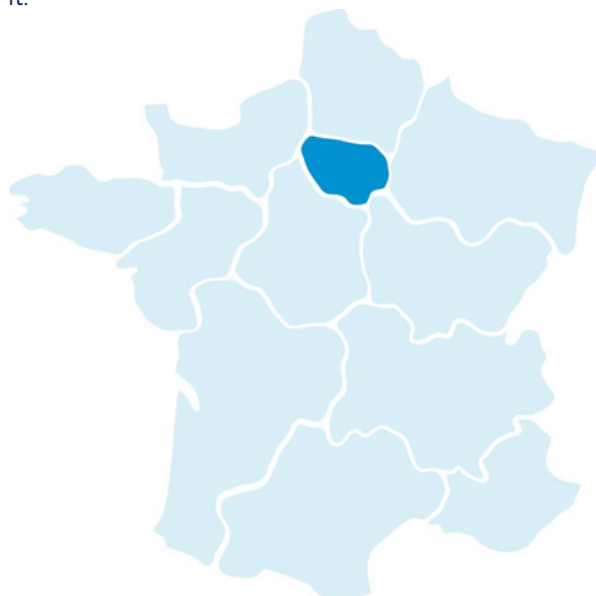


● Pleins feux sur Paris - Région Île-de-France

La région Île-de-France, qui comprend Paris, illustre parfaitement comment les politiques publiques régionales contribuent concrètement à la réalisation des objectifs de l'économie circulaire et de l'économie sociale. En tant que zone urbaine densément peuplée caractérisée par d'importants flux de matières, la région s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de récupération des déchets et de gestion des ressources²⁸. Les données régionales indiquent que la récupération des déchets est passée de 22,4 millions de tonnes en 2015 à 28,9 millions de tonnes en 2021, le recyclage ayant progressé d'environ 31 % au cours de la même période (les taux d'utilisation circulaire passant d'environ 12,3 % à 15,8 %)²⁹.

Ces progrès s'inscrivent dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)³⁰ et de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC)³¹, qui intègrent des objectifs en matière d'économie circulaire dans l'aménagement du territoire et la politique des déchets, notamment en donnant la priorité à la réutilisation et à la récupération des matériaux issus des flux de déchets du secteur de la construction et des travaux publics. Le Conseil régional d'Île-de-France³² soutient également des projets par le biais de dispositifs de financement, tels que « Zéro déchet et économie circulaire³³ », qui cofinancent des initiatives visant à développer la réutilisation, le recyclage et l'innovation sur les territoires des communes et des collectivités intercommunales.

Afin de renforcer le lien entre l'EC et l'ESS dans la pratique, la région reconnaît les acteurs de l'économie sociale, tels que les ressourceries et les centres de recyclage, comme des acteurs clés dans la prévention des déchets, la réutilisation et la création d'emplois. Les ressourceries sont cartographiées³⁴ par les services régionaux, ce qui montre comment les politiques publiques et les initiatives d'économie sociale se recoupent sur le terrain. La coopérative universitaire L'Universel³⁵ incarne les efforts visant à prolonger la durée de vie des produits, à réduire les déchets et à créer des emplois locaux, puisqu'elle fonctionne comme un centre de réutilisation solidaire, permettant l'échange d'articles d'occasion tout en soutenant l'éducation et l'engagement étudiant.



● Plus d'informations

L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire en France



- [Deux ans après la loi économie circulaire : Où en est-on ?](#)
- [Stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire](#) (région de Paris)
- [Le programme de financement ROSE de l'ADEME en matière d'économie circulaire et d'inclusion sociale](#)
- [Institut national de l'économie circulaire](#)

Fédérations régionales et réseaux d'économie circulaire

- [La stratégie de la Métropole du Grand Paris pour une économie circulaire et solidaire](#) vise à coordonner les autorités publiques et les acteurs locaux autour d'objectifs communs
- [FEDERREC](#) : la Fédération professionnelle des entreprises de Recyclage, de Réemploi et de l'Économie circulaire
- Dans la région parisienne, la mise en œuvre de l'EC s'appuie sur divers acteurs et réseaux, dont beaucoup sont issus de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du [Plan d'action 2017-2020](#):
 - o REFER (Réseau francilien du réemploi)
 - o VRAC (Vers un Réseau d'Achats en Commun)
 - o L'Association réseau consigne île de France
 - o Apur, atelier parisien d'urbanisme



Pour en savoir plus sur la convergence des politiques en matière d'économie sociale et circulaire dans 12 pays, consultez [la collection « Économie circulaire » de PortailCoop](#). [PortailCoop](#) est la plus grande bibliothèque numérique au monde consacrée à la recherche sur les coopératives.

Chercheuse : Clara Alagy. Éditrice : Barbara Duroselle.

Ce portrait de pays s'appuie sur des travaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines dans le cadre d'un partenariat international intitulé « L'économie sociale au service de l'économie circulaire : théorie, pratique et potentiel ». Cette publication a également bénéficié du soutien financier du Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) et des Fonds de recherche du Québec (FRQ).

● Notes et références

¹ (2023) [UNDP Human Development Index and its components](#)

² (2024) [Worldometer: GDP per capita](#)

³ (2023) [UNDP Human Development Index and its components](#)

⁴ (2025) [Regards sur l'éducation OCDE](#) - L'indicateur « Niveau d'enseignement supérieur (25 à 34 ans) » mesure la proportion de jeunes adultes ayant achevé des études supérieures (collège, université ou diplôme postsecondaire équivalent) ; des valeurs élevées sont généralement associées à de meilleurs résultats en matière d'indice de développement humain (IDH).

⁵ (2024) [Our world in data: CO₂ emissions per capita](#)

⁶ (2025) - [L'indice mondial des déchets Senseo](#) compare les performances en matière de gestion des déchets des 38 pays de l'OCDE en se basant sur les taux de production de déchets, de recyclage, d'incinération et d'enfouissement. Les valeurs les plus élevées indiquent un impact environnemental moindre.

⁷ [LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#)

⁸ [Code de l'environnement](#)

⁹ [Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature](#)

¹⁰ (2020) [La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#)

¹¹ (2019) [La feuille de route économie circulaire \(FREC\)](#)

¹² [Agence de la transition écologique](#)

¹³ [LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#)

¹⁴ [Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association](#)

¹⁵ [Développer l'économie sociale et solidaire en France](#)

¹⁶ [ESS France : L'économie sociale et solidaire en mouvement](#)

¹⁷ [Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire \(CSESS\)](#)

¹⁸ [Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France](#)

¹⁹ [Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération](#)

²⁰ [Développer l'économie sociale et solidaire en France](#)

²¹ [CoopFR](#)

²² [Confédération générale des SCOP et SCIC](#)

²³ [Coopération Agricole](#)

²⁴ [Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous](#)

²⁵ [Programme national de prévention des déchets 2014-2020](#)

²⁶ [Loi climat et résilience : mesures clés et impact](#)

²⁷ [Feuilles de route 3R \(Réduction, Réemploi, Recyclage\) pour les emballages en plastique](#)

²⁸ Barles, S., Billen, G., Esculier, F., Garnier, J., & Poux, X. (2021). Le métabolisme de l'agglomération parisienne (Fascicule #20). PIREN-Seine

²⁹ [L'Institut Paris Région : Transformation du métabolisme régional : l'Île-de-France est-elle plus circulaire qu'avant ?](#)

³⁰ [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRPGD\) d'Île-de-France](#)

³¹ [Économie circulaire : la stratégie régionale 2020-2030](#)

³² [Conseil régional d'Île-de-France](#)

³³ [Région Île-de-France : Zéro déchet et économie circulaire](#)

³⁴ [Recycleries et ressourceries d'Île-de-France](#)

³⁵ [Promouvoir l'économie circulaire Île-de-France](#)

